



Luxembourg, le 17 novembre 2014

## Le ministre et les professeurs

---

### Lettre ouverte à Monsieur le ministre Claude Meisch

En lançant la fatidique phrase que "seul le travail réellement fourni" serait rémunéré à l'avenir, le premier ministre a favorisé moult interprétations sournoises frôlant le populisme. Sans concertation aucune, une véritable boîte de Pandore a été ouverte. Car il ne faut pas se leurrer et les professeurs ne sont pas dupes. Vous avez dit "privilège"? Quiconque y regarde de plus près, et de manière objective, est forcé de constater que les leçons "non prestées" à la fin de l'année scolaire ne suffisent même pas à compenser le travail supplémentaire fourni par les professeurs des classes terminales au cours de l'année scolaire et lors des opérations des examens. Les nombreuses réactions et courriels avec des exemples concrets de nos collègues en témoignent. De plus, ces mesures d'épargne bafouent plusieurs principes à la fois :

Primo : tout travail mérite salaire ! Les responsables du MENJE, confrontés aux exemples concrets et à la réalité du terrain, s'en sont vite rendus compte et ont rapidement consenti à faire des concessions en la matière.

Deuzio : tout travail mérite un salaire correct ! Les indemnités horaires étaient jusqu'à présent tout au plus symboliques et servaient, ensemble avec les leçons "non prestées", à garantir un niveau de rémunération tout juste acceptable.

Tertio : les professeurs assument une grande responsabilité pour préparer leurs élèves aux examens de fin d'études secondaires. Cette responsabilité se fait sentir tout au long de l'année scolaire et mérite, elle-aussi, une reconnaissance particulière.

Durant les dernières années, de nombreux professeurs ont dû porter sur leurs épaules une réforme structurelle lourde de conséquences dans la formation professionnelle. Avec la démultiplication des stages de longue durée des élèves, avec l'organisation modulaire et d'autres incongruités comme l'organisation obligatoire des remédiations et des rattrapages, les coefficients réducteurs sont devenus très à la mode.

Comme l'année scolaire est donc de plus en plus courte, et pour que la tâche annuelle puisse être atteinte, les semaines de cours sont forcément plus denses en général et surtout au début de l'année scolaire. Bien qu'invisible d'un point de vue purement arithmétique, ce phénomène risque à la longue d'aboutir à une compression malsaine du rythme de travail, sinon une réelle surcharge de travail si l'on considère la pénurie actuelle de professeurs et les nombreuses leçons supplémentaires, de surcroît mal payées, qui en découlent. La qualité de l'enseignement dispensé à nos enfants risque dès lors de ne pas s'améliorer, bien au contraire et bien malgré l'engagement des enseignants.

Comme si ce n'était pas assez, d'aucuns n'hésitent pas à rabâcher sans gêne que le professeur luxembourgeois est le mieux payé au monde en avançant des chiffres en dehors de leur contexte et en omettant volontairement de présenter ces chiffres brutes dans leur vrai contexte. En effet, par rapport au PIB, le salaire d'un professeur au Luxembourg se situe parfaitement dans la moyenne européenne et n'a strictement rien d'exorbitant. On arrive à la même conclusion si on le compare aux revenus de nombreux autres salariés luxembourgeois et surtout si on se réfère au pouvoir d'achat. Que ce soit dit une fois pour toutes !

Rappelons finalement qu'en 2007 les professeurs ont non seulement accepté une augmentation substantielle de leur tâche, mais ils ont aussi sacrifié une année entière de salaire au cours de leur carrière (!). Alors qu'à l'époque, d'autres carrières n'ont pas connu des coupures comparables, elles ont de surcroît connu des progressions jusqu'à présent. Rien de tel pour les professeurs !

Alors que les défis qui se présentent au quotidien dans nos lycées vont croissant et que les conditions de travail se dégradent davantage, La FEDUSE informe le MENJE qu'elle attend avec impatience les chiffres exacts des mesures proposées actuellement et affirme clairement qu'elle entend défendre avec fermeté les intérêts légitimes de ses membres en n'excluant plus aucune action syndicale.

Le comité de la FEDUSE/Enseignement - CGFP